

Lundi, 19 mai 1873.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Des membres de l'Union des Tonneliers d'*Ingersoll*, en assemblée générale réunis ; des membres de l'Union Typographique No 97 de *Montréal*, en assemblée générale réunis, et des membres de l'Union ouvrière des Plâtriers de *Montréal*, en assemblée générale réunis ; demandent certains amendements à l'Acte des Unions d'ouvriers de 1872.

L'Honorable M. *Carling*, du comité permanent d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le second rapport dudit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 7.*)

*Résolu*, Que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

Sur motion de l'Honorable M. *Carling*, secondée par l'Honorable M. *O'Connor*,

*Ordonné*, Que ledit rapport soit renvoyé au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, afin qu'il soit imprimé pour l'usage des membres.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'assurances maritimes du *Canada*," et lesquels sont lus comme suit :

*Page 2, ligne 22* : Retranchez depuis "syndics" jusqu'à "tout" dans la ligne 30.

*Page 3, ligne 33* : Après "syndics" insérez : "aucun membre de ladite corporation ne sera personnellement responsable des engagements de la Compagnie."

*Page 5, ligne 25* : Retranchez "chaque" et insérez "un intérêt n'excédant pas 6 pour 100, sera payé annuellement aux porteurs de certificats non rentrés, sur le revenu ou intérêt que retire la Compagnie du placement de ses profits, et toutes les."

*Page 6, ligne 8* : Retranchez depuis "transférés" jusqu'à "des" dans la ligne 10, et insérez : "par endossement au long, sauf toutefois les règles quant à la note de ces certificats que pourra établir le bureau des syndics."

*Page 6, ligne 29* : Après "année," insérez "et le montant payé pour intérêt et pour le rachat de certificats de profits non rentrés."

*Dans le préambule de l'Acte.*

Ligne 6, retranchez depuis "pétition" jusqu'à "d'assurance" dans la ligne 7 et insérez : "l'incorporation d'une compagnie devant faire le commerce."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *De St. George*, secondée par M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*),

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de *Québec*, et des rapports et documents faisant partie de cette correspondance, au sujet de l'offre faite par M. *John Webb*, du *Cap-Sinté*, manufacturier, pour l'achat d'une certaine pointe de terre, pour y établir des manufactures, ladite pointe située dans la paroisse de *Ste. Jeanne de Neuville*, a été anciennement acquise par le gouvernement impérial pour des fins militaires, et se trouve maintenant sous le contrôle du gouvernement fédéral.

2. De la correspondance entre le gouvernement fédéral et M. *John Webb* à ce sujet.

3. Du bail de la dite pointe de terre mentionné dans une lettre du département de la milice, en date du 8 avril dernier, consenti par le gouvernement en faveur de *J. H. Boswell*, écuyer, de *Québec*.